## DIRECTION DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET ET DES RELATIONS INTERNATIONALES Unité Normes et Systèmes d'Information **Division Nomenclatures** Compte rendu de la réunion de la Task Force « Critical classes » du Groupe NACE-CPA d'Eurostat Luxembourg, 21 et 22 janvier 2010 Paris, le 4 février 2010 N° 41/DG75-D230/ REDACTEUR: Marie-Madeleine Fuger PARTICIPANTS: Eurostat-Unité B1 Qualité-Classifications, Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, France (Marie-Madeleine Fuger), Hongrie, Pays-Bas TYPE DE COMPTE RENDU: Pour avis $\sqrt{\phantom{a}}$ Définitif **DESTINATAIRES:** INSEE: Mme Fuger MM. Cuneo, Mordant, Lacroix MM. les Directeurs Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la DSDS SSM: Mmes et MM. les Chefs de SSM

PJ: Document d'Eurostat NACE Rev. 2 critical classes database 21012010

Pour information : Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS <u>http://www.cnis.fr</u> (Rubrique Agenda -> Instances : CNNES -> Janvier 2010 : réunion du Groupe NACE-CPA d'Eurostat)

Lors de sa réunion d'avril 2009, le Groupe de travail NACE-CPA a décidé qu'un travail de réflexion soit organisé sur des points de nomenclatures qui restent obscurs et sur lesquels des investigations supplémentaires sont nécessaires. Il s'agit d'identifier des « critical classes » de la NACE, postes de la nomenclature européenne qui soulèvent des problèmes d'interprétation ou de cohérence puis d'essayer de trouver une solution à ces problèmes.

Les cas litigieux, transmis par les pays à Eurostat, sont stockés dans une base de données accessible sur Circa. Eurostat a complété les descriptifs des problèmes soulevés en précisant la nature de la relation avec la CITI et donc les incidences éventuelles sur cette nomenclature.

L'objectif de la Task Force est d'examiner chacun des cas soumis et de proposer une conclusion qui peut être une décision (donnant éventuellement lieu à un « ruling »), une clarification, voire une discussion en vue d'une prochaine révision.

Les conclusions de la Task Force seront présentées à la réunion du groupe NACE-CPA en avril 2010 ; celles impactant des classes CITI doivent également être soumises à la Division de Statistique de l'ONU.

Les conclusions de l'examen de chaque cas sont reportées et documentées dans CIRCA et sont accessibles en ligne (cf. PJ).

La Task Force a examiné environ le tiers des cas soumis par les pays (les cas relevant des sections A à C) ; le reliquat fera l'objet d'une autre réunion fixée en février, du 23 à 25.

Deux types de problèmes, bien qu'ayant fait l'objet de longs débats, n'ont toutefois pas abouti à une solution consensuelle :

- le classement des activités de services industriels réalisés pour compte propre : ce sujet a déjà été discuté au niveau international et finalement le groupe suit la position de l'UN, à savoir classement dans le poste correspondant à la production complète du bien et non dans les classes spécifiques ad hoc réservées à ces services quand elles existent (ennoblissement textile, traitement et revêtement des métaux...);
- la définition des aliments préparés périssables (inclus en 10.89): la discussion a conduit à une vision extensive de leur contenu par la TF. Serait ainsi inclus dans la fabrication des aliments préparés périssables, la fabrication des plats préparés périssables (tels que plats préparés en barquette ou sous vide à durée de conservation réduite). L'ONU doit être consultée sur la définition des aliments préparés périssables, sachant que la correspondance entre nomenclatures internationales d'activités et de produits CITI et CPC va actuellement dans le sens d'une interprétation très restrictive.

Réf.: N° 41/DG75-D230/ du4 février 2010

